



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0830

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Vénissieux**

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Quartier Pyramide - Réaménagement de la butte du collège Jules Michelet - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

**Rapporteur : Monsieur Thivillier**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlrich), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

**Séance publique du 15 juin 2009****Délibération n° 2009-0830**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Quartier Pyramide - Réaménagement de la butte du collège Jules Michelet - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le collège Jules Michelet est situé à la limite sud du plateau des Minguettes, en contrebas du quartier Pyramide à Vénissieux.

Dans ce quartier, constitué de 1 065 logements sociaux et 757 logements en copropriétés des années 60 (dont une de 298 logements fait l'objet d'un plan de sauvegarde), résident environ 9 % (4 814 habitants) des habitants de la commune de Vénissieux. La population est particulièrement jeune (35 % a moins de 14 ans) et familiale, compte tenu du nombre important de grands logements (T5) dans le parc. La part des ménages non imposables est de plus de 61 %.

D'un point de vue scolaire, les données suivantes sont à prendre en considération :

- un taux de réussite au brevet des collèges (3<sup>e</sup>) nettement inférieur à la moyenne académique (58 % contre 80 % chiffres 2007),
- les élèves ayant plus d'un an de retard à l'entrée au collège représentent 41 % contre 26 % au niveau de l'académie (chiffres 2005),
- la part des élèves boursiers s'élève à 63 % contre 22 % au niveau de l'académie.

Ces éléments illustrent la question sociale à laquelle les partenaires sont confrontés depuis longtemps sur ce secteur.

Dès 2002, dans le cadre de la politique de la ville, une réflexion globale sur ce secteur a amené à :

- la démolition-reconstruction sur place du collège sous maîtrise d'ouvrage du Département,
- l'aménagement des abords du collège sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine.

L'opération d'aménagement des abords a conduit à :

- remodeler la pente existante entre le haut du quartier et le secteur du collège,
- l'aménagement de cheminements piétons,
- l'aménagement d'une placette devant le collège,
- un traitement paysager global du site.

Depuis plusieurs années, on constate un dysfonctionnement dans l'usage de cet aménagement. En effet, de nombreuses personnes n'empruntent pas l'escalier central pour rejoindre le collège mais circulent le long de la clôture du collège, sur un espace qui n'est pas aménagé à cet effet.

Les conséquences de cet usage non organisé mais intense sont doubles :

- détérioration de l'aménagement : ravinement généré par le passage de nombreuses personnes,
- problème de sécurité des personnes et des biens : utilisation des pierres dégagées par le ravinement, comme projectiles sur les élèves, les personnels et leurs véhicules, ainsi que sur le bâtiment déjà fortement endommagé de ce fait.

Le projet consiste à créer un réel cheminement sur cet espace par la réalisation d'un escalier latéral du même type que celui existant au centre de l'aménagement :

- création de marches préfabriquées en béton sablé désactivé,
- installation d'une main courante (rampe métallique).

En outre, il est prévu la reprise du stabilisé sur le chemin central aménagé lors de la première intervention de la Communauté urbaine.

Le projet observe une approche développement durable par :

- la limitation des coûts de gestion, par une adaptation des aménagements aux usages,
- l'utilisation de matériaux durables et faciles d'entretien.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux seront assurées par la direction de la voirie, sur ses marchés annuels à bons de commande.

Le coût global de l'opération de 120 000 € TTC sera financé comme suit :

- Communauté urbaine	70 192 €
- Commune	16 329 €
- Région	17 150 €
- ANRU	16 329 €

Le danger pour les personnes nécessite une intervention opérationnelle rapide. Les services de la voirie ont programmé une intervention pour le mois de juillet 2009 (pendant la période de vacances scolaires pour la sécurité des interventions) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la réalisation des travaux de réaménagement de la butte du collège Michelet à Vénissieux, pour un coût global prévisionnel de 120 000 € TTC en dépenses et 49 808 € nets de taxes en recettes.

**2° - Autorise** monsieur le président à :

a) - solliciter les subventions auprès de l'ANRU, de la Région et de la Commune,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ces demandes et à leur régularisation.

**3° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale B.1 - Favoriser la mixité, sur l'opération n° 1996, pour un montant total de 120 000 € TTC en dépenses et 49 808 € nets de taxes en recettes à la charge du budget principal sur l'exercice 2009.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.**